

PORTANT OUVERTURE DU JEU CONCOURS « MA THESE EN 180 SECONDES » EDITION AUVERGNATE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu le règlement du jeu concours « Ma thèse en 180 secondes » ;

ARRETE

Article 1 :

L'Université Clermont Auvergne organise un jeu concours dénommé « Ma thèse en 180 secondes », organisé par le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU, Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales) le 18 mars 2025 à partir de 18h à l'amphithéâtre Varda, selon les modalités décrites par le règlement du jeu concours joint en annexe.

Article 2 :

Les prix attribués à l'occasion de ce jeu concours sont :

- 1^{er} prix du jury : 600€ de la part de la Fondation UCA.
- 2^{ème} prix du jury : une carte cadeau d'une valeur de 300€ à utiliser dans l'enseigne Cultura
- Prix du public : une carte cadeau d'une valeur de 300€ à utiliser sur le site dans l'enseigne Cultura
- Prix des internautes : une carte cadeau d'une valeur de 300€ transmis directement par la MGEN
- Prix des lycées : une carte cadeau d'une valeur de 100€ à utiliser dans l'enseigne Cultura

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 24 mars 2025

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Règlement du jeu concours

« Ma thèse en 180 secondes » édition auvergnate

Article 1 : Objet

Le concours « Ma thèse en 180 secondes » édition auvergnate est organisé par la Direction de la Recherche et des Études Doctorales, via le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne de l'Université Clermont Auvergne, le Collège des Ecoles Doctorales et par le CNRS délégation Rhône-Auvergne. Il s'agit d'un concours de vulgarisation scientifique se déroulant dans toutes les universités françaises et porté au niveau national par France Universités et le CNRS.

Le présent jeu-concours se déroule le 18 mars 2025 à partir de 18h à l'amphithéâtre Varda, à l'occasion de la finale locale, en présence d'un jury choisi en amont et d'un public sur inscription. Le présent règlement décrit l'ensemble des modalités de participation au concours. Il est consultable pendant toute la durée du concours.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 2 : Participants

Les participants au jeu-concours sont les doctorants et doctorantes ayant suivis le module SP70 « préparation du concours Ma thèse en 180 secondes » du Collège des Écoles Doctorales. L'inscription au module est libre et ouverte à tous les doctorants inscrits à l'UCA à partir de leur deuxième année de thèse. La participation au module rend obligatoire la participation au concours.

L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale ou, à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 : Réalisations

Les participants mentionnés à l'article 2 auront 180 secondes le mardi 18 mars 2025 pour présenter leurs recherches et capter l'intérêt du public et du jury. À la clé : représenter l'Auvergne lors de la prochaine étape régionale du concours et pourquoi pas représenter la région Auvergne-Rhône-Alpes lors de la finale nationale, voire la France lors de la finale francophone internationale.

Article 4 : Conditions de participation

Les conditions de participation reprennent celles fixées par l'organisateur national France Universités dans le « cahier organisateur 2025 » joint en annexe.

Contact : en cas de problème, les étudiants peuvent contacter l'adresse cespau@uca.fr.

Article 5 : Le jury

5.1 Premier et deuxième prix

La composition du jury est définie par France Universités dans le « cahier organisateur 2025 », page 12. Il est composé de :

- Philippe Arnaud, chercheur au Laboratoire Génétique, Reproduction et Développement
- Sarah Bagot, gagnante du premier prix du jury et du prix lycéens de l'édition 2024
- Gilles Lalloz, journaliste et directeur éditorial de la Montagne Puy-de-Dôme Clermont Auvergne
- Catherine Lenne, directrice de la Maison pour la Science en Auvergne
- Ludovic Viallet, directeur du Collège des Ecoles Doctorales et enseignant-chercheur au Centre d'Histoire Espaces et Cultures

Il devra choisir de manière unanime les candidats qui remporteront le premier et le deuxième prix du jury. Un président ou une présidente de jury sera désigné pour donner la décision finale si les membres ne parviennent pas à se mettre d'accord.

Le jury devra juger chaque participant sur son talent d'oraison et de médiation. Un point bonus pourra être attribué en cas de coup de cœur et un point bonus pourra être attribué si la diapositive choisie est particulièrement pertinente. En aucun cas le jury n'évaluera l'intérêt du sujet de la thèse ni ses applications. Aucun jugement sur l'apparence physique, corporelle ou vestimentaire ne sera accepté. Une personne du comité d'organisation sera présente lors des débats pour s'assurer du bon respect des règles.

5.2 Prix du public :

Le public présent lors de l'évènement votera à l'aide de jetons déposés dans des tubes à l'effigie des candidats. Chaque personne du public disposera d'un jeton à déposer dans le tube de son choix.

5.3 Prix des internautes :

Les internautes voteront en ligne à l'aide du site Wooclap.

5.4 Prix des lycées :

Le public lycéen assistera à la répétition générale du concours qui aura lieu le 18 mars à partir de 14h et votera à l'aide de jetons déposés dans des tubes à l'effigie des candidats. Chaque lycéen disposera d'un jeton à déposer dans le tube de son choix.

Article 6 : Les prix

Les prix du jury :

- 1^{er} prix du jury : 600€ de la part de la Fondation UCA.
- 2^{ème} prix du jury : une carte cadeau d'une valeur de 300€ à utiliser dans l'enseigne Cultura

Ils seront remis à la fin des présentations et après délibération du jury.

Le prix du public et le prix des internautes :

- Prix du public : une carte cadeau d'une valeur de 300€ à utiliser dans l'enseigne Cultura

- Prix des internautes : une carte cadeau d'une valeur de 300€ directement remis par la MGEN
Ils seront remis à la fin des présentations.

Le prix des lycées :

- Prix des lycées : une carte cadeau d'une valeur de 100€ à utiliser dans l'enseigne Cultura
Le prix des lycéens sera remis le soir en même temps que les autres, à la fin des présentations.

Par ailleurs, les résultats du concours seront communiqués sur le site Internet de l'Université à compter du 19 mars 2025, à l'adresse <https://dred.uca.fr/>

Article 7 : Calendrier

- Inscription au module de formation SP70 : du 14 octobre 2024 au 12 janvier 2025
- Module de formation : du 20 janvier 2025 au 7 mars 2025
- Date du jeu concours, de la délibération du jury et de la remise des prix : le 18 mars 2025 à partir de 18h00

Article 8 : Protection des données à caractère personnel – Mentions d'information

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, les participants consentent à l'utilisation de leurs données (nom/prénom, photo fournie lors de l'inscription, vidéo de la prestation, adresse mail, RIB pour le gagnant du 1^{er} prix du jury, titre de la thèse, nom du ou des encadrant(s)) pour l'organisation et le bon déroulement du jeu concours intitulé « Ma thèse en 180 secondes ».

Les données traitées proviennent uniquement des données communiquées par les participants au concours, et concernent uniquement ces derniers.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée au sens de l'article 22 du RGPD.

Les agents de l'UCA en charge du jeu concours (CESPAU) sont destinataires des données. Les candidats sont informés que l'arrêté d'attribution du prix mentionnant le nom du gagnant est publié au recueil des actes administratifs de l'UCA (contrôle de légalité et site internet de l'UCA).

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Les données à caractère personnel communiquées par les participants sont conservées pendant la durée du jeu concours jusqu'à la remise des prix.

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'UCA, issue de la PSSI de l'Etat.

Les agents de l'UCA en charge du jeu concours et les membres du jury s'engagent à utiliser des outils garantissant la sécurité des données personnelles traitées.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour comprendre vos droits, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Le délégué à la protection des données (DPO) de l'UCA est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement :

- par voie électronique : dpo@uca.fr

- par voie postale :

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
À l'attention du Délégué à la protection des données
Université Clermont Auvergne
49, boulevard François Mitterrand – CS 60032
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 9 : Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'un événement de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'événement et/ou le nombre insuffisant de participants.

Article 10 : Dispositions finales

Les lots ne pourront être échangés et ne feront l'objet d'aucune négociation ou contrepartie.

Ce règlement est joint à l'arrêté portant ouverture du concours, publié sur le site Internet et sur le site intranet de l'Université.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.



Ma thèse en 180 secondes

Édition 2025

Cahier de l'organisateur

Contacts :

France Universités

Marine LOPES

Chargée de communication

23 rue Louis le Grand

75002 Paris

Email : marine.lopes@franceuniversites.fr

CNRS

Eloïse MEYER

Chargée de communication

3 rue Michel Ange

75016 Paris

Email : eloise.meyer@cnrs.fr



Table des matières

I - Présentation générale	3
1. Qu'est-ce que c'est?	3
3. Pourquoi participer ?	4
4. Dates à retenir.....	4
5. Les prix	5
6. Répartition des doctorants	6
II – Engagements des universités, délégations CNRS et du comité national d'organisation (France Universités, CNRS).....	7
1. Les universités et délégations du CNRS participantes s'engagent à :.....	7
2. Le comité national d'organisation (France Universités, CNRS) s'engage à :	8
III - Critères d'admissibilité, règlements et critères d'évaluation.....	8
1. Critères d'admissibilité des doctorants au concours	8
2. Règlement.....	9
1. Contraintes techniques.....	9
2. Présentation orale	10
3. Support visuel	11
3. Évaluation des prestations	11
IV - Modalités d'organisation de la compétition	12
1. Composition du jury	12
2. Déroulé de l'évènement	12
1. Matériel nécessaire	13
2. Réunion de préparation/répétition générale	13
3. Pendant la finale	13
4. Vote du public.....	13
5. Proclamation et remise des prix.....	13
3. Désignation d'un animateur	14
V - Ligne éditoriale vidéo.....	14
1. Recommandations vidéo	14
2. Diffusions.....	15
VI - Coordonnées.....	16

I - Présentation générale

1. Qu'est-ce que c'est?

Le concours *Ma thèse en 180 secondes* est inspiré du concours *Three minute thesis* (3MT^{MC}) qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie.

Le concours québécois est le premier du genre en langue française et existe depuis 2012.

Le concours **Ma thèse en 180 secondes** permet à des **doctorantes et doctorants** de présenter leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Chaque participant doit faire, en **trois minutes**, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche, le tout avec l'appui d'une seule diapositive.

Le règlement général du concours Ma thèse en 180 secondes est produit par le comité international de Ma thèse en 180 secondes regroupant les organisateurs du concours dans tous les pays participants à la finale internationale.

Chaque année, un appel est lancé à l'ensemble des universités de France et membres de France Universités, en même temps qu'aux **délégations du CNRS** sur l'ensemble du territoire, afin d'organiser le concours partout en France. Chaque université organisera ses propres formations et sélections avant d'envoyer ses lauréats en finale régionale. A l'issue des finales régionales, les doctorants sélectionnés participeront à la finale nationale en juin 2025.

La finale internationale, organisée à l'automne 2025, regroupera les lauréats des différents pays participants au concours (1 lauréat par pays).

Le concours 2025 sera organisé en quatre temps :

1. Des **finales locales** organisées par les universités et les délégations du CNRS partout en France.

Chaque université ou regroupement d'universités organise un évènement grand public permettant de sélectionner ses lauréats qui participeront à la finale régionale.

Sont sélectionnés pour la finale régionale les 3 prix du jury et le prix du public de chaque université.

2. Une **finale régionale** organisé par les universités et délégations du CNRS partout en France.

Cette finale permet de désigner un, deux ou trois lauréats par région. En 2025, afin de réduire les coûts d'organisation et de faciliter la mise en place dans des délais courts, cette finale régionale peut se dérouler à **huis clos ou par sélection vidéo**.

Lors de cette finale régionale, les candidats 1^{er} prix du jury sont envoyés en finale nationale ; en cas de plus 5000 doctorant.e.s dans la région, le prix du public (ou le deuxième prix du jury si le prix du public est identique au 1^{er} prix du jury) est également envoyé en finale nationale ; en cas de plus de 10 000 doctorant.e.s dans la région, les 1^{er} prix du jury, 2^{ème} prix du jury et prix du public (ou 3^{ème} prix du jury si le prix du public est identique à l'un de ces trois prix) sont envoyés en finale nationale.

Ces doctorants finalistes nationaux **représenteront leur région** lors de la finale nationale du concours. Seule l'université de rattachement du doctorant et son laboratoire seront affichés sur les supports de communication nationaux ;

3. La **finale nationale**, évènement grand public organisé par France Universités et le CNRS.
Le 1^{er} prix du jury de la finale nationale déterminera le doctorant représentant la France pour la dernière étape.
4. La **finale internationale**, permettant aux participants de se confronter à d'autres publics, dans d'autres lieux, d'effectuer des rencontres, et de se confronter à l'universalité de la recherche. Cette dernière étape verra la consécration de doctorants, récompensés par les trois prix du jury et le prix du public.

3. Pourquoi participer ?

Le concours *Ma thèse en 180 secondes* offre une occasion unique aux participants de **parfaire leurs aptitudes en communication**, tout en leur donnant la possibilité de diffuser leur recherche dans l'espace public. Il offre ainsi l'occasion **de faire connaître le doctorat, un diplôme méconnu dans la société française**.

Il permet également à votre université de faire la promotion des études supérieures auprès de vos étudiants de premier cycle. Il s'agit tout autant de montrer les activités de recherche au sein des laboratoires et le quotidien des chercheurs.

Formidable exercice de médiation scientifique, le concours permet de montrer le dynamisme de la recherche française et de renforcer le dialogue science et société.

4. Dates à retenir

Mois	Tâches
12 septembre 2024	Rencontre des organisateurs du concours en visio, lancement de l'édition 2025 et des inscriptions des universités et régions au concours.

25 octobre 2024	Fin de l'appel à participation des universités membres de France Universités et délégations du CNRS. Renvoi du document d'inscription par région comprenant les contacts des organisateurs dans chaque université et délégation CNRS de la région. Envoi de votre document d'inscription auprès de marine.lopes@franceuniversites.fr et eloise.meyer@cnrs.fr
Octobre – 31 janvier 2025	Lancement du concours dans les universités et en région, recrutement et premières formations des doctorants.
Février – 16 mai 2025	Organisation des finales locales et des finales régionales – sélection d'un, deux ou trois candidats finalistes nationaux.
17 juin 2025 (date à confirmer)	Finale nationale à Paris
Automne 2025	Finale internationale

5. Les prix

Lors des quatre grandes phases de sélection (finale locale, finale régionale, finale nationale et finale internationale) des prix seront remis par les organisateurs et/ou les membres du jury :

- Pour la finale locale, au maximum trois prix du jury (1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix) et un prix du public.
- Pour la finale régionale, au maximum trois prix du jury (1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix).
- Pour les finales nationale et internationale, trois prix du jury (1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix) et un prix du public.

Pour la finale nationale française, les prix seront d'une valeur de :

- 1^{er} prix du jury : 3000€
- 2^{ème} prix du jury : 2000€
- 3^{ème} prix du jury : 1500€
- Prix du public : 500€

Un prix du public sera également remis après décompte des votes du public présent lors de la phase de sélection.

Le prix du public pourra également être proposé pour le public en ligne sous réserve que le vote soit réalisé dans des conditions sécurisées (1 internaute = 1 vote). Le prix des internautes, s'il n'est pas organisé dans des conditions sécurisées, sera indépendant du prix du public et ne donnera pas accès à l'étape suivante du concours. Un vote des lycéens pourra également être organisé si plusieurs classes sont présentes dans la salle, selon les mêmes modalités que le vote du public.

Pour accéder à la finale nationale le candidat devra avoir reçu :

- Le **1^{er} prix du jury** pour les régions de **moins de 5000 doctorants**;
- Le **1^{er} prix du jury et le prix du public** pour les régions de **5000 à 10 000 doctorants**. Dans le cas où le prix du public serait identique au 1^{er} prix du jury c'est le 2^{ème} prix du jury qui sera envoyé en finale nationale;
- Le **1^{er}, 2^{ème} prix du jury et le prix du public** pour les régions de **plus de 10 000 doctorants**. Dans le cas où le prix du public serait identique au 1^{er} ou 2^{ème} prix du jury, c'est le 3^{ème} prix du jury qui sera envoyé en finale nationale.

Seule l'obtention du 1^{er} prix du jury en finale nationale permet l'accès à la finale internationale.

6. Répartition des doctorants

Afin de déterminer le nombre de doctorants finalistes par région, un document récapitulatif est fourni en annexe de ce cahier.

Ce document indique par région les universités membres, le nombre de doctorants de la région et le nombre de doctorants par région participant à la finale nationale.

En 2025, et sur la base des chiffres 2023-2024, 18 doctorants seront présents en finale nationale.

II – Engagements des universités, délégations CNRS et du comité national d'organisation (France Universités, CNRS)

1. Les universités et délégations du CNRS participantes s'engagent à :

- S'organiser avec les universités et délégation CNRS afin d'organiser une finale régionale commune;
- Organiser un concours au sein de leur université et de leur région, **avant le 16 mai 2025** et à sélectionner un, deux ou trois doctorants ¹ qui les représenteront lors de la finale nationale ;
- Former les doctorants à la médiation scientifique, la prise de parole à l'oral, la gestuelle, etc. afin de les préparer au mieux à l'exercice ;
- Respecter la charte « Ma thèse en 180 secondes » :
 - o Apposition du logo MT180 ;
 - o Mention du comité national d'organisation dans les communiqués de presse ;
 - o Utilisation de la charte graphique MT180 pour tous les supports imprimés et numériques ;
 - o Respect de la ligne éditoriale vidéo avant toute diffusion des enregistrements des prestations (voir paragraphe V).
- Inscrire son candidat à la finale nationale pour représenter la région auquel le candidat est rattaché auprès du comité national d'organisation (France Universités, CNRS) **avant le 30 mai 2025** et fournir l'ensemble des documents nécessaires à la communication;
- Vérifier que le doctorant finaliste représente bien une université de la région qu'il représente en finale nationale ;
- Fournir les documents suivants pour les candidats finalistes nationaux avant le 30 mai 2025 :
 - o le **justificatif d'inscription** à l'université, pour l'année universitaire en cours (2024-2025) ou le document justifiant que le doctorant a soutenu (ou va soutenir) sa thèse de doctorat pendant l'année universitaire précédente, à savoir 2023-2024.
 - o la photocopie de **la carte d'étudiant**;
 - o les **coordonnées complètes** du candidat : nom, prénom, adresse courriel valide jusqu'en octobre 2025 et numéro de téléphone portable;

¹ Toute région ayant 5 000 doctorants ou moins enverra un candidat en finale nationale représenter la région; toute région ayant entre 5000 et 10 000 doctorants ou plus enverra deux candidats en finale nationale représenter la région; toute région ayant plus de 10 000 doctorants enverra trois candidats en finale nationale représenter la région.

- le **titre officiel du projet de recherche** de doctorat complet non vulgarisé ainsi que la date de dépôt du travail si celui-ci a déjà été déposé ;
- les coordonnées complètes du **directeur de thèse et du directeur de labo** : nom, prénom, adresse courriel valide et numéro de téléphone;
- la **diapositive du candidat** utilisée pour sa présentation aux formats .jpeg et .pdf, avec les images libres de droit et sans logo (université, laboratoire...). Si le candidat le souhaite, il peut modifier et envoyer une nouvelle diapositive jusqu'au 06 juin 2025 pour la finale nationale ;
- Une photo (portrait) du candidat de bonne qualité (HD) et libre de droit que nous pourrions utiliser sur notre site Internet ou dans les médias sociaux afin mettre le candidat en valeur ;
- Un scan du **droit à l'image** signé par le finaliste lors de la finale locale ;
- Assumer les frais de transport et d'hébergement du lauréat et de la délégation pour leur participation à la finale régionale et à la finale nationale.

2. Le comité national d'organisation (France Universités, CNRS) s'engage à :

- Fournir aux universités membres de France Universités et délégations CNRS tous les documents préparatoires nécessaires : cahier de l'organisateur, cahier du candidat, cahier du jury, grille d'évaluation du jury, logo à décliner, charte graphique et éléments fixes et animés ;
- Mettre en place et gérer la communication nationale de l'événement et les outils associés (site web mt180.fr, réseaux sociaux, relations presse, supports de communication, etc.) ;
- Organiser la finale nationale. La finale nationale peut être coorganisée avec une université.
Prendre en charge les frais de transport et d'hébergement du finaliste pour sa participation à la finale internationale.

III - Critères d'admissibilité, règlements et critères d'évaluation

1. Critères d'admissibilité des doctorants au concours

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes, établies selon de règlement international rédigé par le comité international de Ma thèse en 180 secondes :

- S'exprimer en français ;
- Pour participer, le candidat doit être **inscrit en doctorat** pour l'année universitaire en cours (2024-2025), ou avoir obtenu son doctorat lors de l'année universitaire précédente à savoir 2023-2024 ;

- Représenter l'université dans lequel le doctorant est inscrit. En cas de co-tutelle de thèse avec un pays participants à la finale internationale, le doctorant devra choisir quel pays représenter et s'inscrire dans le concours du dit pays;
- Présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral ;
- Avoir informé de sa participation au concours leur directeur de thèse et / ou financeurs et son directeur d'unité ;
- En finale internationale, représenter le pays dans lequel il a été sélectionné ;
- Plus largement, le doctorant doit être inscrit dans une université du pays qu'il représentera lors de la finale internationale ;
- Ne pas avoir déjà été finaliste national du concours lors une édition précédente ;
- Seule **l'université du candidat et son laboratoire seront affichés sur les supports** de communication nationaux.

ATTENTION : Tout candidat se présentant au concours doit bien tenir compte du calendrier défini pour l'ensemble de ce concours.

2. Règlement

Les contraintes techniques sont décrites ci-dessous et s'appliqueront à tous les participants, sans exception. Il incombe à l'organisateur de l'évènement de les mettre en œuvre.

1. Contraintes techniques

Lisez bien attentivement les contraintes techniques ci-dessous. Par un souci d'équité, elles s'appliqueront à tous les participants, sans exception.

Chronomètre

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Les 180 secondes et le temps imparti s'écoulent donc au 0 et avant le stop. Le chronomètre officiel sera fourni par le comité national (France Universités et CNRS). Il doit être situé en face du candidat et visible par ce dernier. Un second chronomètre devra également être installé face au jury afin qu'il suive le respect du temps du candidat ;

- Un signal sonore ou visuel fort marquera la fin des 180 secondes.

Gardien du temps

- Une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber. Quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe convenu d'avance. Le chronomètre est alors lancé et le participant peut commencer sa présentation ;
- S'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin (par un signal visuel) ;
- Un signal suffisamment reconnaissable (sonore ou visuel) indiquera quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive « stop » du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Le signal « stop » du chronomètre marque la fin des 180 secondes, finir sur ce signal signifie dépasser le temps imparti. Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il a le choix : soit il décide de continuer sa prestation et dans le même temps de se disqualifier, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible ;
- Si un candidat dépasse le temps imparti, le gardien du temps devra en informer l'animateur qui annoncera la disqualification du candidat au jury et au public.

Gestion des interruptions

- Sauf problème technique majeur, le chronomètre ne peut en aucun cas être remis à zéro (même en cas de trou de mémoire, d'erreur de texte ou si le candidat estime qu'il n'était pas prêt) ;
- Si un problème technique majeur se présente (par exemple : un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas), l'animateur interrompra la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- Le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

2. Présentation orale

- La présentation orale doit se faire **en français**;
- Aucun accessoire ne sera autorisé : pas de note, pas de pointeur laser, pas d'objet, pas d'accessoire vestimentaire, etc.
- Le candidat a le droit d'interagir avec le public ;

- Selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro casque ou un micro-main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire. Ce dispositif sera également efficient sur toute la durée du concours.

3. Support visuel

- Les étudiants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- Les étudiants n'ont droit qu'à **une seule diapositive**, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- Les textes figurants sur la diapositive doivent être en français ;
- La diapositive doit être au format Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg, résolution conseillée, 300 dpi et format 1920 x 1080 pixels ou 1024 x 768 pixels selon le vidéoprojecteur de la salle). Dans les deux cas, toutes les diapositives seront intégrées dans un seul document Powerpoint par les organisateurs de la finale ;
- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- Aucun logo ne devra figurer sur la diapositive du candidat (université, laboratoire, etc.) ;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé;
- Le visuel du lauréat participant à la finale nationale devra être envoyé au plus tard le **6 juin 2025** au comité national d'organisation (France Universités, CNRS) aux formats .ppt et .jpeg ;
- Éventuellement, le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet non vulgarisé de la thèse, l'université et le laboratoire du candidat seront annoncés oralement par l'animateur de la compétition et affiché dans un jingle d'introduction du candidat.

3. Évaluation des prestations

Les membres du jury des finales locales, régionales, de la finale nationale et de la finale internationale se baseront sur une grille d'évaluation identique pour toutes les étapes du concours.

Ce document d'évaluation devra permettre aux membres du jury de sélectionner un ou plusieurs candidats qui accéderont à l'étape suivante.

IV - Modalités d'organisation de la compétition

Les compétitions par région doivent permettre de sélectionner un, deux ou trois étudiants finalistes qui participeront la finale nationale du concours.

Pour accéder à la finale nationale le candidat devra avoir reçu :

- Le **1^{er} prix du jury** pour les régions de **moins de 5000 doctorants**;
- Le **1^{er} prix du jury et le prix du public** pour les régions de **5000 à 10 000 doctorants**. Dans le cas où le prix du public serait identique au 1^{er} prix du jury c'est le 2^{ème} prix du jury qui sera envoyé en finale nationale;
- Le **1^{er}, 2^{ème} prix du jury et le prix du public** pour les régions de **plus de 10 000 doctorants**. Dans le cas où le prix du public serait identique au 1^{er} ou 2^{ème} prix du jury, c'est le 3^{ème} prix du jury qui sera envoyé en finale nationale.

1. Composition du jury

Afin d'homogénéiser le plus possible l'expérience des candidats des différentes régions, le comité national d'organisation recommande :

- D'inclure cinq membres dans leur jury ;
- Chaque membre du jury devra représenter un domaine touchant au concours : monde économique; monde des médias; monde de la culture scientifique; monde de la recherche et monde artistique/éloquence;
- D'essayer d'équilibrer le genre, l'âge, les disciplines, les fonctions parmi les membres du jury ;
- En cas de conflit d'intérêt (par exemple si l'étudiant d'un membre du jury fait une présentation), le membre concerné doit le déclarer à l'ensemble des membres du jury mais pourra néanmoins évaluer l'ensemble des présentations ;
- La délibération du jury ne devra pas excéder, dans la mesure du possible, les 30 minutes.

Nous conseillons fortement qu'une personne de l'organisation accompagne le jury tout au long de la finale et de sa délibération afin de lui rappeler les critères et veiller au respect de ceux-ci.

2. Déroulé de l'évènement

Il est recommandé de prévoir un espace assez grand et répondant aux normes de sécurité pour accueillir du public.

1. Matériel nécessaire

Pour un déroulement optimal de la compétition, il est suggéré de se munir du matériel suivant :

- un ordinateur et un vidéo projecteur pour le visuel et les transitions de chaque participant ;
- un ordinateur pour le chronomètre relié à un écran visible par le participant (écran retour) et à un second écran tourné vers le public ;
- un pupitre ou un mange-debout pour l'animateur;
- un micro pour le participant et un micro pour l'animateur ;
- un accessoire bien visible (ex : drapeau ou une feuille colorée) pour annoncer qu'il ne reste que 30 secondes, s'il n'est pas inclus dans le chronomètre ;
- tables et chaises pour les membres du jury.

2. Réunion de préparation/répétition générale

Une réunion de préparation ou une répétition générale est vivement conseillée afin que les candidats découvrent la salle, que leur diapositive soit testée et vérifiée, qu'ils puissent faire un essai du micro et du chronomètre et poser des questions s'ils le désirent. Ils font également connaissance avec l'animateur, la personne gardienne du temps et les responsables de l'évènement.

L'ordre de passage des candidats est tiré au sort quelques jours en amont de la finale.

3. Pendant la finale

Des moments de pause pourront être insérés entre les présentations.

À la fin de la compétition, le jury se retire pour délibérer.

4. Vote du public

Le dépouillement devra avoir lieu pendant la délibération du jury (délibération de 30 minutes maximum) pour permettre d'annoncer le prix du public en même temps que les prix du jury. Le vote du public pourra être digital ou physique.

Le vote du public devra être sécurisé et s'assurer qu'une personne ne peut voter qu'une fois pour un candidat.

5. Proclamation et remise des prix

Quatre prix seront remis lors des finales : 1^{er} prix du jury, 2^{ème} prix du jury, 3^{ème} prix du jury, prix du public. Un prix des internautes et des lycéens pourra également être remis si les organisateurs le souhaitent.

Le type de prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Pour la finale nationale française, les prix seront d'une valeur de :

- 1^{er} prix du jury : 3000€
- 2^{ème} prix du jury : 2000€
- 3^{ème} prix du jury : 1500€
- Prix du public : 500€

Les remettants de prix seront également laissés à l'appréciation de l'organisateur : officiels, partenaires...

3. Désignation d'un animateur

Il est vivement conseillé qu'une personne anime la compétition. L'animateur sera chargé de présenter les participants, d'annoncer leur sujet de doctorat complet (titre de thèse non vulgarisé), leur université, leur laboratoire, de les encourager et de créer une ambiance festive et conviviale dans la salle.

V - Ligne éditoriale vidéo

Les régions et universités participantes s'engagent à réaliser / faire réaliser des vidéos des prestations des candidats lors de leur concours interne : au minimum 1 vidéo des candidats finalistes.

Ces vidéos devront être habillées selon la charte du concours Ma thèse en 180 secondes avec un jingle d'ouverture et de clôture fournis par les organisateurs nationaux (France Universités et CNRS) et adapté à chaque région.

Cette vidéo devra obligatoirement être envoyée (dans son format natif) au comité national d'organisation au plus tard 7 jours après la date de la finale du regroupement et avant le 30 mai 2025. En fonction des partenariats en cours ce délai pourra être réduit.

1. Recommandations vidéo

Les établissements s'engagent à respecter les recommandations suivantes :

- Ces vidéos devront intégrer deux jingles vidéo de « début » et « fin » fournies par le comité national d'organisation ;
- Les enregistrements devront intégrer la diapositive du candidat. Ils débiteront au top départ de la présentation du candidat et s'arrêteront au signal de fin des 180 secondes ;
- Pour intégrer la diapositive du candidat à la vidéo, l'organisateur régional pourra effectuer une incrustation de la diapositive sur l'écran complet pendant quelques secondes ou en miniature en bas d'écran pendant toute la durée de la présentation du candidat ;

- Les vidéos n'intégreront pas d'autres éléments (animation, voix off, etc.) ;
- Les prestataires retenus pour la réalisation des vidéos devront respecter la charte graphique fournie par le comité national (France Universités – CNRS) mais également le calendrier de diffusion (remise de la vidéo du finaliste au maximum 7 jours après la finale régionale et avant le 30 mai 2025, primeur étant donnée aux universités concernées et au comité national d'organisation) ;
- Les regroupements devront s'assurer que tous les candidats aient signés un droit à l'image et fournir, *a minima*, le scan de cette autorisation pour le candidat finaliste au comité national d'organisation.

2. Diffusions

Les vidéos sont conçues pour être utilisées par l'ensemble des participants de *Ma thèse en 180 secondes*. Elles pourront être utilisées également lors d'événements propres à chaque établissement (Fête de la science, rencontres lycéens, etc.)

Les vidéos seront mises en ligne sur les sites des universités et pourront être relayées sur plusieurs réseaux sociaux. Le lien vers la vidéo des candidats finalistes montée devra être envoyé au comité national d'organisation en même temps que les informations sur les finalistes nationaux.

Une demande d'autorisation de diffusion sera nécessaire pour toute diffusion extérieure.

VI - Coordonnées

Pour obtenir des renseignements sur la façon de coordonner votre participation au concours *Ma thèse en 180 secondes*, veuillez prendre contact avec :

France Universités

Marine LOPES

Chargée de communication

23 rue Louis le Grand

75002 Paris

Email : marine.lopes@franceuniversites.fr

CNRS

Eloïse MEYER

Chargée de communication

3 rue Michel Ange

75016 Paris

Email : eloise.meyer@cnrs.fr